

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre avril deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, David GENEIX, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE pouvoir à Philippe ROSSEEL, Éric JOB pouvoir à Xavier FOURNAL

Date et affichage de la convocation : 28 mars 2025
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD
Membres en exercice : 60
Présents : 38 – Pouvoirs : 3 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Considérant le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Colette PONCHET-PASSEMARD

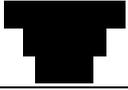
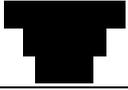
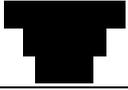
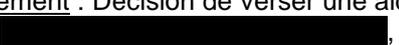
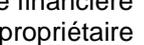
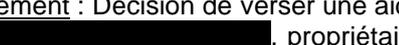
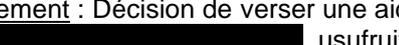
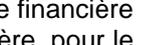
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

N° DÉCISION	DATE	OBJET
2025-DPRSĐT-060	21/02/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec le Chantier Ecole AURA, représenté par Madame Marina CRABEIL – ayant son siège social au 37 rue Joseph Desaynard – 63000 CLERMONT-FERRAND, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de réunion R+3 située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : jeudi 03 avril 2025 de 09h00 à 17h00 ; - Conditions financières : à titre gracieux.
2025-DPRSĐT-061	25/02/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un contrat type avec l'éco-organisme Aliapur pour la gestion des déchets de pneumatiques collectés au sein de la déchetterie de Neussargues-Moissac. Le contrat est conclu pour une durée allant de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2029. L'éco-organisme Aliapur mettra à disposition de Hautes terres Communauté tous les outils nécessaires à la collecte séparée des pneumatiques et prendra intégralement en charge l'enlèvement et le traitement de ces déchets.</p>
2025-DPRSĐT-062	25/02/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer des conventions de mise à disposition de locaux avec les 8 communes accueillant sur leur territoire les temps d'animation proposés par le service Relais Petite Enfance, soit les communes d'Albepierre-Bredons, Allanche, La Chapelle d'Alagnon, La Chapelle-Laurent, Marcenat, Murat, Neussargues-Moissac et Saint-Poncy. Ces conventions fixent les modalités de mise à disposition de locaux entre les communes concernées et Hautes Terres Communauté, pour l'occupation régulière des lieux dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance. Ces conventions sont conclues à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelables tacitement pour une durée similaire, à titre gracieux.</p>
2025-DPRSĐT-063	26/02/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT, située ZAC de Réalpanier 120 Rue Rodolph Serkin 84000 AVIGNON, pour la location d'une laveuse de containers du service déchets ménagers et assimilés pour une durée de 4 semaines pour un montant HT de 9 860 € soit 10 907 € TTC.</p>
2025-DPRSĐT-064	26/02/25	<p><u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise SASU SYMETRI, située 47 avenue du Pays Bas 35200 RENNES, pour la mise à disposition des applications SYMETRI et leur mise en service, dans le cadre de la gestion de dépôts de déchets, demandes d'enlèvement des bennes et gestion des inscriptions des usagers au sein des deux déchetteries communautaires, pour une durée de 4 ans pour un montant HT de 21 522 € soit 25 826 € TTC.</p>
2025-DPRSĐT-065	27/02/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 10 060 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Jorge SOLER pour son projet d'acquisition d'équipements en vue de moderniser l'atelier de tannerie de la Maison Soler Tannerie à Neussargues-Moissac, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides.</p>
2025-DPRSĐT-066	27/02/25	<p><u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 3 714,28 €, représentant 10 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Damien ROUSSET pour son projet de modernisation de la terrasse de son restaurant l'Auberge de l'Alagnonette situé à Saint-Poncy, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.</p>
2025-DPRSĐT-067	27/02/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec le Comité interprofessionnel des fromages du Cantal, représenté par Monsieur Julien MAURS – ayant son siège social au 52 avenue des Pupilles de la Nation 15000</p>

		<p>AURILLAC, pour la mise à disposition de réunion R+3 située au troisième étage du siège de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le lundi 10 mars 2025 de 09h30 à 17h00 - Conditions financières : 100 € la journée. 										
2025-DPRS-068	03/03/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision d'approuver l'attribution du marché de prestations similaires au lot n°1 relatif au marché de travaux pour la restauration de petit patrimoine (phase 3) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entreprise</th> <th>Lot</th> <th>Ouvrage</th> <th>Objet</th> <th>Montant marché (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ENTREPRISE ROGER MARTIN SECTEUR SUD OUEST</td> <td>Lot n°1 « Maçonnerie – secteur est » - Marché de prestations similaires</td> <td>Fontaine de Fondevialle à Molèdes (ouvrage 11)</td> <td>Fourniture et pose de bacs en pierre</td> <td>10 320 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce marché de prestations similaires prend effet à compter de sa notification au titulaire et se réalisera dans les conditions définies au cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché initial.</p>	Entreprise	Lot	Ouvrage	Objet	Montant marché (HT)	ENTREPRISE ROGER MARTIN SECTEUR SUD OUEST	Lot n°1 « Maçonnerie – secteur est » - Marché de prestations similaires	Fontaine de Fondevialle à Molèdes (ouvrage 11)	Fourniture et pose de bacs en pierre	10 320 €
Entreprise	Lot	Ouvrage	Objet	Montant marché (HT)								
ENTREPRISE ROGER MARTIN SECTEUR SUD OUEST	Lot n°1 « Maçonnerie – secteur est » - Marché de prestations similaires	Fontaine de Fondevialle à Molèdes (ouvrage 11)	Fourniture et pose de bacs en pierre	10 320 €								
2025-DPRS-076	06/03/25	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 10 mars au 10 septembre 2025. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : conseillère en insertion professionnelle et animatrice emploi ; - Durée de la mission : 35 heures hebdomadaires ; - Rémunération : sur la base de l'indice IM 435, et prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute. 										
2025-DPRS-077	07/03/25	Décision annulée										
2025-DPRS-078	10/03/25	<p><u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 13 mars au 17 avril 2025. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonction : adjoint administratif ; - Durée de la mission : 16 heures hebdomadaires ; - Rémunération : sur la base de l'indice IB/IM 440/392, prime de précarité à hauteur de 10 % de la rémunération brute et indemnité compensatrice des congés payés à hauteur de 10 %. 										
2025-DPRS-079	19/03/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec Monsieur Charlie MARIDET dans le cadre de son activité professionnelle, afin de fixer les modalités d'utilisation des gobelets réutilisables. Les conditions principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre : 300 gobelets réutilisables ; - Durée : du 19 mai au 30 septembre 2025 ; - Conditions financières : à titre gracieux ; - Consigne : 1 € par gobelet manquant. 										
2025-DPRS-080	19/03/25	<p><u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Régionale de Santé pour le financement d'actions en santé-environnement.</p> <p>Décision d'approuver le projet d'animation « santé-environnement et alimentation » sur le secteur de Murat en vue de favoriser le bien-manger à moindre coût, l'installation d'une nouvelle diététicienne et la mise en relief des autres professionnels médicaux ou paramédicaux ou encore sociaux du territoire. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :</p>										

		DEPENSES en HT		RECETTES																											
		Nature	Montant	Nature	Montant	Taux																									
		Actions santé-environnement et alimentation	3 834 €	Agence Régionale de Santé	1 725 €	45 %																									
				Autofinancement	2 109 €	55 %																									
		TOTAL	3 834 €	TOTAL	3 834 €	100 %																									
		Une subvention d'un montant de 1 725 € sera sollicitée auprès de l'Agence Régionale de Santé.																													
2025-DPRS DT-081	19/03/25	<p><u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Régionale de Santé pour le financement d'actions en santé-environnement, sous la thématique du radon dans l'habitat.</p> <p>Décision d'approuver le projet de déploiement d'une campagne de sensibilisation et de mesures de radon dans les foyers volontaires des communes du territoire de Hautes Terres Communauté classées en risque 3. Une mise à disposition de dosimètres sera sollicitée auprès de l'Agence Régionale de Santé permettant l'évaluation du risque chez les habitants volontaires, et de partager avec ces derniers l'analyse des résultats et les préconisations de l'Agence Régionale de Santé. De plus, Hautes Terres Communauté œuvrera pour la remédiation auprès de ces habitants volontaires à travers des mises en relation avec les partenaires et structures dédiés pour l'adaptation de leurs pratiques ou de leur logement.</p>																													
2025-DPRS DT-082	21/03/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat d'assurance « parc auto » avec AXA EL PLANCHE DAMIEN, sise 18 T avenue des 12 et 24 juin – 15300 MURAT, pour la garantie de l'ensemble des véhicules de Hautes Terres Communauté. Le présent contrat est conclu pour une durée ferme à compter du 21 mars 2025, jusqu'au 31 décembre 2025. La cotisation annuelle est fixée à 14 294,40 €, frais et taxes inclus.</p> <p><i>Cette décision intervient après que la société PILLIOT Assurances ait résilié de façon unilatérale le marché public d'assurance lot n°3 « flotte automobile » pour lequel elle était titulaire depuis le 1^{er} janvier 2024.</i></p>																													
2025-DPRS DT-083	21/03/25	<p><u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention avec l'agence immobilière BENET IMMOBILIER, représentée par Monsieur Géraud BENET – agissant en qualité de directeur – ayant son siège social au 20bis rue des Frères – 15000 AURILLAC, pour la mise à disposition de la salle de réunion suivante : salle de réunion R+2 située au deuxième étage du siège de Hautes Terres Communauté. Les caractéristiques principales de la mise à disposition sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et heure : le samedi 14 mai 2025 de 09h15 à 11h00 ; - Conditions financières : 30 € la demi-journée. 																													
2025-DPRS DT-084	24/03/25	<p><u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux habitants suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom Prénom</th> <th>Type de propriété</th> <th>Adresse du bien</th> <th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th> <th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>██████</td> <td>Usufruitière</td> <td>██████████</td> <td>5 440,00 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>██████</td> <td>Usufruitière</td> <td>██████████</td> <td>8 891,35 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>██████</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>██████████</td> <td>51 875,00 €</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>██████</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>██████████</td> <td>59 432,00 €</td> <td>500 €</td> </tr> </tbody> </table>					Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC	██████	Usufruitière	██████████	5 440,00 €	300 €	██████	Usufruitière	██████████	8 891,35 €	300 €	██████	Propriétaire occupante	██████████	51 875,00 €	500 €	██████	Propriétaire occupante	██████████	59 432,00 €	500 €
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC																											
██████	Usufruitière	██████████	5 440,00 €	300 €																											
██████	Usufruitière	██████████	8 891,35 €	300 €																											
██████	Propriétaire occupante	██████████	51 875,00 €	500 €																											
██████	Propriétaire occupante	██████████	59 432,00 €	500 €																											

		<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Accédant à la propriété</td> <td></td> <td>6 723,97 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Propriétaire occupant</td> <td></td> <td>76 197,00 €</td> <td>500 €</td> </tr> </table>		Accédant à la propriété		6 723,97 €	300 €		Propriétaire occupant		76 197,00 €	500 €
	Accédant à la propriété		6 723,97 €	300 €								
	Propriétaire occupant		76 197,00 €	500 €								
		Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.										
2025-DPRS DT-085	24/03/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 €, à  , propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé  sur la commune d'Allanche, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-086	24/03/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 €, à  , propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé  sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-087	24/03/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 €, à  , usufruitière, pour le projet d'amélioration de son logement situé  sur la commune d'Allanche, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-091bis	25/03/25	<u>Droit de préemption urbain</u> : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain – DIA.015.119.25.0009 – à la commune de Massiac.										
2025-DPRS DT-094	25/03/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 1 500 € à Monsieur Jonathan CHASSAGNI pour son projet d'achat de matériel professionnel pour la reprise du restaurant « La Calèche » à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-095	25/03/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 3 314,10 € à Monsieur Frantz STEIGER-COMBES pour son projet d'achat de matériel professionnel pour la création d'un commerce d'alimentation générale « La Margotte », à Allanche, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-096	25/03/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 5 000 € à Monsieur Pierrick ROCHE – SARL La Bonne-Vie, pour son projet de modernisation du restaurant « Le Grand Café » à Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand », en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-097	25/03/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique, d'un montant de 8 601,75 € à Madame Chrystele VALY ESPAGNE pour son projet de reprise et modernisation de la supérette, à Neussargues-Moissac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.										
2025-DPRS DT-098	25/03/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 5 560 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Dominique VEDRINES pour son projet de modernisation des outils de production de la boulangerie « Le Macaron Massiacois » à Massiac, dans le										

		cadre du dispositif de soutien à l'investissement et en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRSDT-099	25/03/25	<p><u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat d'assurance « mission Fleet » avec MMA SARL CROS, CASTEL-CHARRADE, sise 10 avenue Hector Peschaud – 15300 MURAT, pour la garantie de l'ensemble des véhicules personnels des agents et des élus utilisés dans le cadre de missions professionnelles. Le présent contrat est conclu à compter du 25 mars 2025 pour une durée d'une année renouvelable tacitement à l'échéance de ce dernier. La cotisation annuelle est fixée à 2 034 €, frais et taxes inclus.</p> <p><i>Cette décision intervient après que la société PILLIOT Assurances ait résilié de façon unilatérale le marché public d'assurance lot n°3 « flotte automobile » pour lequel elle était titulaire depuis le 1^{er} janvier 2024.</i></p>
<p><u>Droit de préemption urbain</u> : Les décisions n°2024-DPRSDT-069 à 075 et 088 à 093 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.</p>		